



Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 25

Date de la convocation :
23 mai 2024

Délibération n° DCM24-05-29P17

**Service des sports – Fixation des tarifs applicables
aux séjours d'été**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. J-J Pinet

L'Ecole municipale des sports (EMS), animée par le Service municipal des sports, propose des programmes d'activités sportives pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances d'été 2024, il est proposé d'organiser à l'image de l'an passé deux séjours l'un à Sainte Enimie et le second à Vias Plage.

Séjour d'activités de pleine nature à Sainte Enimie :

Du 9 au 12 juillet 2024, soit 4 jours

Hébergement : centre de pleine nature

Nombre d'enfants accueillis : 24 enfants

Tranche d'âge : de 7 à 16 ans

Encadrement : 4 agents communaux

Activités : spéléologie, via ferrata, canoé, VTT,

Les frais d'hébergement, le transport et les activités représentent un montant total de 6505 €.

Séjour Vias Plage :

Du 15 au 19 juillet 2024, soit 5 jours

Hébergement : Camping « Le Méditerranée plage » à Vias-Plage

Nombre d'enfants accueillis : 24

Tranche d'âge : de 7 à 16 ans

Encadrement : 4 agents communaux.

Activités : Accrobranche, banane sur mer, vélo, karting.

Les frais d'hébergement et les activités représentent un montant total de 5 824 €. Pour ce séjour, les parents amènent leur(s) enfant(s) à Vias.

Par délibération en date du 22 septembre 2021, la Municipalité a décidé la création de la carte « Clermont Passpartout » et des tarifs d'accès aux activités sportives organisées par le Service municipal des sports. Les tarifs alors votés ne prennent pas en compte les séjours avec nuitée.

Aussi il est proposé de fixer la participation des familles comme suit :

	Enfant porteur de la carte « Clermont Passpartout »	Enfant non porteur de la carte « Clermont Passpartout » et résidant sur la Commune	Enfant non porteur de la carte « Clermont Passpartout » et résidant hors de la Commune
Séjour d'activités de pleine nature à Sainte Enimie du 9 au 12 juillet 2024.	240 €	260 €	280 €
Séjour d'activités Vias Plage du 15 au 19 juillet 2024	250 €	270 €	290 €

Ces tarifs restent identiques à ceux de 2023.

Il appartient au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation des deux séjours sportifs tels que présentés ci-dessus,
- de fixer les tarifs de participation des familles selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


APPROUVE l'organisation des deux séjours sportifs tels que présentés ci-dessus,

DECIDE de fixer les tarifs de participation des familles comme suit :

	Enfant porteur de la carte « Clermont Passpartout »	Enfant non porteur de la carte « Clermont Passpartout » et résidant sur la Commune	Enfant non porteur de la carte « Clermont Passpartout » et résidant hors de la Commune
Séjour d'activités de pleine nature à Sainte Enimie du 9 au 12 juillet 2024.	240 €	260 €	280 €
Séjour d'activités Vias Plage du 15 au 19 juillet 2024	250 €	270 €	290 €

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

Accusé de réception en préfecture
034-213400799-20240529-DCM24-05-29P17-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024